

# GARANTIE LIMITÉE DE 50 ANS TRANSFÉRABLE

## LIMITATIONS DE CETTE GARANTIE

### INTRODUCTION

Merci pour votre achat récent de produits ("Produit(s)") **Cultured Stone®** de **Boral®**. Cette garantie ("Garantie") limitée s'applique seulement sur les produits Cultured Stone fabriqués par Boral Stone Products LLC ("Boral").

### QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS

Sous réserve des conditions suivantes, Boral garantit ses Produits pendant cinquante (50) ans à l'acheteur ("Acheteur") original (en fonction de la date d'achat au détail, la date de l'installation complétée si installé par un professionnel ou date de règlement de l'achat d'un immeuble nouvellement construit). Cette Garantie est personnelle à vous; cependant, cette Garantie peut être transféré aux acheteurs de votre maison ou immeuble au cours des quinze (15) premières années suivant la date originale d'achat (comme décrit ci-dessus), mais la période de garantie pour le nouveau propriétaire est limitée à quinze (15) ans à compter de la date originale d'achat (comme décrit ci-dessus).

### CE QUE BORAL GARANTIE

Boral, sous réserve des conditions et limitations énumérées dans le présent document, garanti que ses Produits seront fabriqués conforme aux critères d'acceptation de International Code Council Acceptance Criteria 51 (ICC AC 51) for Precast Stone Veneer; cependant, les Produits qui sont des accessoires et Produits qui ne sont pas des placages muraux ne répond pas aux paramètres de poids, de densité, et de dimension de ICC AC 51.

### CE QUI N'EST PAS COUVERT

Les dommages causés au Produit non exprimés sont pas couverts. La garantie ne couvre pas les problèmes de matériel non-défectueux causés par des conditions ou manutention hors de notre contrôle. Voici quelques exemples de conditions non couverts par la garantie:

1. Application incorrecte, l'utilisation d'accessoires qui n'acceptent pas et/ou ne sécurisent pas correctement nos Produits, ou installation non conforme au guide d'installation ou installation non conforme aux exigences du code du bâtiment local.
2. Dommages résultant d'un accident, d'une mauvaise utilisation, de négligence, feu, vandalisme, croissance de plantes, impact d'objets étrangers, sels déglacant, expositions excessives à l'eau tel que l'eau stagnante, les réserves d'eau, garnitures, fuites d'eau, systèmes d'infiltration ou d'irrigation, dommages au substrat sur lequel le produit est installé causé par les mouvements structurales, des flexions excessives, la fissuration causé par le mur ou la fondation du bâtiment, décoloration et taches sur la surface causé par polluants, algues, champignons, exposition à des produits chimiques, sources de chaleur (y compris, mais sans limite, barbecue, feu, réflexion des fenêtres et portes), catastrophes naturelles ou autres événements de ce type au-delà du contrôle de Boral;
3. Produit ou matériau peint, verni, scellé, ou enduit similaire appliqué sur la finition originale du fabricant;
4. L'utilisation du sablage, de lavage puissant, de traitements au silicone ou de toutes autre forme de lavage chimique.

Cette Garantie demeure bonne si les Produits contiennent ou présentent (i) des écaillages mineurs, tels que définis en vertu de la norme ASTM C1364, section 8.2; ou (ii) des fissures mineures, telles que définis en vertu de la norme ASTM C 90-05, Section 7.2.1, méthodes ou matériaux de fabrication habituels ou des écaillages mineurs résultant de méthodes de manutention habituelles et de livraison qui n'affectent pas le placement correct de l'unité ou nuire de manière significative à la résistance ou à la permanence de la construction.

Les Produits ne sont pas garantis contre la décoloration causée par la pollution de l'air, l'exposition à des produits chimiques, ou "altérations normales" résultant de l'exposition aux éléments. "Altérations normales" est défini comme les effets dommageurs du soleil et des conditions météorologiques et atmosphériques extrêmes qui peuvent provoquer l'oxydations, l'efflorescence, la décoloration, ou les taches de surface au fil du temps.

Boral s'efforce de reproduire avec précision les couleurs de ses Produits dans sa documentation et ses échantillons. Les couleurs du Produit que vous voyez sont aussi précises que la technologie le permet. Boral n'offre aucune garantie concernant les couleurs réelles ou perçues entre celles décrites dans sa documentation et échantillons et celles des Produits réels qui seront installés sur ou dans la maison ou le bâtiment. Boral vous recommande de consulter les échantillons de produits réels avant de faire une sélection de couleurs pour votre maison ou votre bâtiment.



## QUEL EST VOTRE RECOURS

Si les Produits ne sont pas conformes à notre Garantie, Boral, à sa seule discrétion, soit (i) va réparer ou remplacer les Produits non conformes sans frais pour vous, ou (ii) va rembourser le prix payé pour les Produits. Les frais de main-d'œuvre pour le retrait ou l'installation ne sont pas couverts. Tout Produit réparé ou remplacé en vertu des présentes continuera d'être couvert par les termes de cette Garantie pour le reste de la période de garantie d'origine.

## SOUSSION D'UNE RÉCLAMATION DE GARANTIE

Pour procéder à une réclamation en vertu de la présente Garantie Limitée, le ou les Acheteurs doivent informer Boral de la réclamation dans les plus brefs délais après sa découverte. La preuve de la date d'achat et / ou d'installation, et une preuve de propriété, pour afin donner Boral l'occasion d'enquêter la réclamation et d'examiner le matériel prétendument défectueux. Toutes les notifications doivent être fournies à Boral au **Boral Stone Products Warranty Department, 2256 Centennial Road, Toledo, Ohio 43617** ou appelez le **1-800-255-1727**. Peu de temps après avoir reçu votre communication, nous vous contacterons au sujet de votre réclamation. Pour évaluer pleinement votre réclamation, nous pouvons vous demander de fournir des photos de vos Produits ou des échantillons pour tester. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse ci-dessus ou appeler au **1-800-255-1727**.

## REPLACEMENT ET VARIATIONS DE PRODUITS

En raison de nos efforts continus pour améliorer notre gamme de produits, nous réservons le droit de discontinuer ou de modifier nos Produits, y compris leurs couleurs, sans préavis à l'Acheteur(s) et ne sera pas responsable à l'Acheteur(s) à la suite d'une telle interruption ou modification. Nous ne sommes pas responsables envers vous si vous faites une réclamation de garantie et que les Produits de remplacement que vous recevez varient en couleur en raison des intempéries ou des changements dans notre gamme de produits. Vous devez comprendre que si nous remplaçons des Produits dans le cadre de cette Garantie, nous nous réservons le droit de vous fournir des Produits de substitution qui sont comparables en qualité et en prix à vos Produits d'origine.

## LIMITATIONS

SAUF TELLES INDIQUÉES CI-DESSUS, BORAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE À UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE TOUT PRODUIT VENDU. LES DÉCLARATIONS ORALES CONCERNANT LE(S) PRODUIT(S) COUVERTS PAR CETTE GARANTIE OU LES DÉCLARATIONS CONTENUES DANS LA PUBLICITÉ GÉNÉRALE DE BORAL, LES BROCHURES OU AUTRES MATÉRIAUX IMPRIMÉS NE CONSTITUENT PAS DES GARANTIES ET L'ACHETEUR RECONNAÎT QU'IL N'A PAS LE DROIT DE S'Y FIER. BORAL, QU'IL SOIT FABRICANT OU TRANSPORTEUR, NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTES PERTES COMMERCIALES, DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, OU DE TOUTES PERTES, DOMMAGES OU DÉPENSES SURVENANT SOUS OU EN LIEN AVEC TOUTE VENTE DE PRODUIT. LA RESPONSABILITÉ DE BORAL POUR LES DOMMAGES QUE CE SOIT N'EXCÈDE EN AUCUN CAS LE PRIX D'ACHAT ORIGINAL DE LA COMMANDE, DU LOT OU DE L'EXPÉDITION PARTICULIÈRE (OU LE PRIX D'ACHAT ORIGINAL DE CETTE PARTIE DE CE QUI N'EST PAS RÉPARÉ OU REMPLACÉ) EN CE QUI CONCERNE UNE RÉCLAMATION. EN PARTICULIER, BORAL NE SERA PAS RESPONSABLE DE LA PERTE DE VENTES, DE REVENUS OU DE PROFITS OU DE RÉCLAMATIONS DE TOUT TIERS.

## DROITS JURIDIQUES

Certains états n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie implicite, les limitations ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer à vous. Certains états n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Cette Garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Si les lois d'un état particulier exigent des conditions autres que ou en plus de celles contenues dans cette Garantie, cette Garantie sera réputée modifiée de manière à se conformer aux lois appropriées de cet état, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour empêcher l'invalidité de cette Garantie ou toute disposition de cette Garantie ou pour empêcher l'imposition de toute amende, pénalité ou responsabilité.